



dossier surendettement

Par **orleanne**, le **11/07/2019** à **15:26**

bonjour

J'ai du monter un dossier de surendettement en 2016 avec effacement de dettes mais pas pour des montants excessifs. Cela fait donc trois ans que je vis sans chequiers, avec une carte electron, sans autorisation de decouvert. J'ai 35 ans, trois filles, depuis deux ans en CDI, avec mon conjoint et sa fille nous louons une maison avec trois chambres, nous sommes donc 6... Ma situation nous bloque dans nos projets d'acheter mais aussi sur le fait que nous ne pouvons meme pas ouvrir un compte commun car je le penaliserai dans tout..

Je n'ai meme pas eu le courage de dire a mon petit ami que je suis fiché a la banque de France, de honte et cela devient pour moi invivable... Les trois ans sont passés, mais il me reste deux ans.

Est il possible par mes moyens, de faire une demande et que quelqu'un puisse m'annuler les deux ans restants?

Bien cordialement

Par **youris**, le **11/07/2019** à **20:18**

bonjour,

seul l'organisme qui a demandé votre inscription sur un fichier de la banque de france peut demander votre effacement.

ces fichiers doivent être consultés par les organismes de crédit avant d'accorder un prêt pour éviter de vous endetter encore plus.

vous devez vous adresser à vos créanciers pour demander cet effacement.

salutations